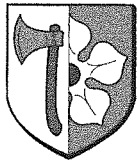


COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN

67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant réglementation temporaire de circulation, 7a
rue des Chaumières, du 29 septembre au 28 novembre
2025.**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2541-1, L2542-1
- Vu le Code Routier, notamment l'article R 225,
- Considérant l'incidence des travaux de réfection de l'enrobé du trottoir pour une construction neuve situé 7a rue des Chaumières à Schirrhein,
- Vu la demande de la Communauté d'Agglomération de Haguenau en date du 22 septembre 2025,

ARRETE

- Article 1 : La circulation sera barrée et le stationnement interdit, au droit des travaux, au 7a rue des Chaumières du 29 septembre au 28 novembre 2025.
- Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par TRABET (Haguenau), société intervenante.
- Article 3 : La rue des Chaumières sera mise en double sens le temps des travaux.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
 - La Communauté d'Agglomération de Haguenau
 - L'affichage.

Le Maire



Patrick SCHOTT